

BUDGET PRIMITIF 2017 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le projet de Budget Primitif 2017 du service assainissement collectif chapitre par chapitre et en détails article par article est présenté. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 542 381.00 € et en section d'investissement à 439 315.00 €

Le Budget Primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

BIEN VACANT SANS MAITRE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Lors de la précédente séance de Conseil Municipal, il a été exposé la possibilité d'acquérir une parcelle nue cadastrée section 367 A n°117, d'une contenance de 117 m², située au lieu-dit "Le Fagnard". Cette parcelle appartenait à Mme CHEVALIER Antoinette décédée depuis plus de 30 ans et dont les héritiers n'ont pas accepté la succession (expressément ou tacitement) durant cette période.

Le Notaire nous a confirmé que le bien n'est grevé d'aucune servitude jusqu'en 1920.

Il est décidé d'acquérir cette parcelle à 16 voix pour et une abstention

Un membre du conseil municipal souhaite une confirmation écrite du Notaire au sujet des servitudes et la date du puits.

COMPTE D'AFFERMAGE 2016

Suite à la présentation du compte d'affermage 2016 de la SAUR pour le service de l'assainissement collectif, il est proposé d'admettre en irrécouvrable la somme de 896.90 € pour des factures relatives aux exercices précédents.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

AVANCEMENTS DE GRADES

Suite à la mise en place du PPCR, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente conseille de prendre une délibération répertoriant les nouveaux grades, n'ayant pas la possibilité de nous transmettre les éléments en temps voulu.

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit "ratio promus - promouvables", est fixé par l'assemblée délibérante. Il peut varier entre 0 et 100 %.

A 15 voix pour et 2 abstentions, il est décidé d'adopter les ratios suivants et d'inscrire des crédits suffisants au budget communal :

FILIERES	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ere classe (C3)	100 %	Catégorie C
Technique	- Adjoint technique territorial principal de 1ere classe (C3)	100 %	Catégorie C
	- Agent de maitrise territorial	100 %	Catégorie C
Administrative	- Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe (C2)	100 %	Catégorie C
	- Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe (C3)	100 %	Catégorie C

DEPART EN RETRAITE ET REMPLACEMENT DE JEAN-YVES CAI THI CHAN

Jean-Yves CAI THI CHAN vient de faire valoir ses droits à la retraite et a quitté ses fonctions fin février. Alain ROUSSOTTE, en contrat CAE s'est porté volontaire pour coordonner le service technique. Une période d'essai est en cours. Ses heures ont été portées à 35 heures au lieu de 24 heures. Nous avons une aide de l'état de 70% sur 22 heures.

TRAVAUX

- L'extension du réseau Eau Usées "La Counillère" va commencer fin mars
- L'aménagement du CMPP et du CAMSP a commencé. Ils sont relogés dans les anciens locaux du Centre socioculturel et des bains douches. Il y a quelques désagréments de travaux pour la Trésorerie
- L'aire de camping car est terminée mais pas encore en service. Il reste quelques aménagements et de la peinture à réaliser.
- L'aire de jeux pourrait accueillir de nouveaux jeux, en attente d'une proposition de la commission.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
19/2016	04/11/2016	EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF "LA COUNILLERE" : CHOIX DES ENTREPRISES	LOT 1 : ENTREPRISE ERCTP – SOLUTION DE BASE 61 984 € HT LOT 2 : ENTREPRISE SAUR – SOLUTION DE BASE 34 351 € HT
03/2017	01/02/2017	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE LA COMMUNE ET LE CMPP	LOYER 300 € A COMPTER DU 01/02/2017

QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre le 7 mars 2017 entre la CDC Lavalette Tude Dronne, Les Ailes Chalaisiennes et la Mairie de Chalais pour étudier le passage de l'aérodrome sous la compétence CDC.
- La CDC Lavalette Tude Dronne à la compétence Urbanisme, mais il faudra délibérer pour qu'elle exerce cette compétence.
- Proposition de repousser la Commission Finances le 16 mars 2017 à 14 h 00 à la place du 14 mars 2017. Mme PASQUET V demande à être excusée car elle n'est pas disponible l'après midi

Le Maire
Jean-Claude MAURY



